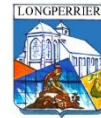


Demande de logement

Modalités et justificatifs à fournir



La demande ou le renouvellement peuvent se faire par internet ou au guichet.

- Par internet : sur www.demande-logement-social.gouv.fr
- Vous pouvez fournir une copie scannée des justificatifs
- Un numéro de téléphone d'assistance est accessible au 0812 04 01 70 de 9h à 19h
- Au guichet : soit auprès d'un bailleur social, soit auprès d'un service enregistreur de l'Etat (liste disponible sur Service-Public.fr/Logement).

La commune de Dammartin-en-Goële est le service enregistreur le plus proche de Longperrier.

- **Pour toute demande ou renouvellement**, vous devez fournir une pièce d'identité, des justificatifs de revenus émis en France. Des pièces justificatives supplémentaires peuvent vous être demandées en vue de l'instruction de votre dossier, en fonction de votre situation (familiale, professionnelle).
- **Toute demande de logement social doit être renouvelée chaque année. A défaut, une nouvelle inscription comme demandeur de logement social est nécessaire.** Un rappel est adressé au demandeur au moins un mois avant la date d'expiration de la date d'anniversaire du dépôt du dernier renouvellement, précisant la nécessité de renouveler la demande et le délai imparti pour le faire.

Fournir les copies des justificatifs demandés. Aucune copie ne sera effectuée en mairie.

ETAT CIVIL

Célibataire ou concubinage :	Pièce d'identité (Carte Nationale d'identité, Passeport) Carte vitale
Si mariage et/ou enfants :	Livret de famille

RESSOURCES

Pour toutes personnes du foyer bénéficiant de ressources

Avis d'imposition ou de non-imposition	Dernier avis
Bulletins de salaires	Trois derniers
Justificatif des prestations familiales	Trois derniers

Si vous êtes :

Salarié :	3 derniers bulletins de salaire + attestation patronale d'emploi
Muté par employeur :	Justificatif de mutation
Chômeur :	Dernière notification de décision ASSEDIC
Retraité :	Justificatifs de vos ressources mensuelles et notification de la retraite
Handicapé :	Notification du versement de l'allocation
Invalide :	Justificatif de votre pension mensuelle et notification d'invalidité
Accidenté du Travail	Notification de la rente A.T.
Artisan, Commerçant :	Bilan année précédente
Etudiant :	Carte de scolarité + justificatifs d'une bourse

AUTRES JUSTIFICATIFS

Si vous êtes :

Séparé :	Ordonnance de non conciliation
Divorcé :	Jugement de divorce
Locataire :	3 dernières quittances de loyer + attestation de mise à jour des loyers
Propriétaire :	Attestation des organismes prêteurs + échéancier de remboursement de prêts
Expulsé :	Jugement d'expulsion
Hébergé :	Certificat d'hébergement

Si vous avez :

Enfant de 16 à 17 ans :	Salarié : dernier bulletins de salaire + contrat de travail Non salarié : attestation sur l'honneur de non activité
Enfant scolarisé :	Certificat d'inscription (certificat de scolarité)
Justificatif de remboursement de prêts (auto, à la consommation, mobilier, ...) N° de sécurité sociale	